



La monarchie absolue (suite)

LE GRAND SIÈCLE 1610 - 1715

LOUIS XIV - 4/6

LE RÈGNE PERSONNEL (SUITE) (1661-1715)

Les affaires intérieures 2/3

C - FINANCES ET ÉCONOMIE

Des historiens ont qualifié de « *révolution de 1661* » la prise de pouvoir par Louis XIV. En effet, dans le cadre du changement de style de gouvernement, la réforme majeure a été la réorganisation de la haute administration, portant en premier lieu sur le remplacement de la surintendance des finances au profit d'un contrôle général, et la mise en place définitive du système des intendants soumis étroitement au contrôleur général.

Le financement de la guerre à laquelle le Roi devait avoir recours pour assurer la sécurité des frontières, exigeait l'élaboration d'un vaste programme financier supposant la maîtrise d'un budget où les dépenses seraient couvertes par des rentrées régulières d'impôts favorisées par une croissance économique dont l'un des principaux moteurs serait le commerce maritime.

L'élimination de Fouquet, dernier surintendant était nécessaire, non pas tant à cause de ses malversations qu'en raison de ses aspirations à devenir premier ministre, et de ses préparatifs de

subversion armée – qu'il n'eut pas le temps de mettre en œuvre – en cas de revers de fortune.

Après *le Conseil d'en haut*, le conseil royal des finances devint le principal organe de gouvernement : « *le Roi lui-même vérifiait toute la comptabilité* »⁽⁸⁾. En 1665, Colbert, qui avait été le principal artisan de l'éviction de Fouquet, devenait contrôleur général, et prenait la haute main sur toutes les administrations techniques et spécialisées en plus de ses fonctions de secrétaire d'État à la maison du Roi et à la marine. La désignation des intendants de province lui incombait sauf de ceux des frontières. Seules lui échappaient la guerre et les affaires étrangères.

Le chef de l'administration financière devient le premier personnage du royaume après le Roi et le restera, avec des nuances, jusqu'à la Révolution. Ce qui donnera à la monarchie « *un visage résolument administratif et centralisateur* ». ⁽⁹⁾ Cette promotion de l'administration financière a pour corollaire l'abaissement du Chancelier, dernier survivant des grands officiers de la Couronne, chef de la justice, qui devient dans une large mesure un personnage d'apparat.



Le colbertisme n'est que la traduction économique et le moyen d'une politique tendant au « *bonheur des peuples* » par la sécurité extérieure et la paix intérieure.

Le rendement des impôts ordinaires n'y suffisant pas, c'est à une large expansion du commerce avec une exploitation intensive de nos comptoirs coloniaux, et à un développement des manufactures, que Colbert et ses successeurs eurent recours.

Mélange subtil de liberté commerciale et d'interventionnisme étatique.

Bien sûr les artifices classiques n'ont pas été négligés : ventes d'offices ou de lettres de noblesse, avant d'en arriver à la création de deux impôts directs nouveaux : en 1694 la capitation perçue d'après la situation sociale, en 1710 le dixième, portant sur les revenus fonciers et ceux « *de commerce et d'industrie* », deux impôts égaux mais qui ne répondirent guère aux espérances, surtout en raison d'une sévère chute des revenus agricoles consécutive aux catastrophes climatiques de 1693-94 et 1709-10. Les impôts indirects, gabelles, traites, revenus du domaine continuent à être affermés contre une somme forfaitaire à charge des fermiers généraux de percevoir les droits.

L'équilibre du budget n'a été réalisé que pendant les quelques années précédant la guerre de Hollande. Les trois guerres successives de 1672 à 1712 ne firent qu'aggraver le déséquilibre budgétaire : le service de la dette résultant du recours forcé à l'emprunt absorbe une part de plus en plus grande des dépenses – elle atteindra 50 % à la veille de la Révolution – rançon de l'énorme effort de guerre déployé dans le cadre d'une véritable politique de « *la patrie en danger* ».

Il faut cependant nuancer ce tableau : si les finances publiques sont dans un triste état, l'économie du pays – mis à part le secteur agricole –

est loin d'être exsangue. Après Colbert son action est durable : manufactures diverses, bâtiments, arsenaux, industries de luxe sont toujours prospères. Le textile connaît une expansion continue. Paradoxalement la guerre de succession d'Espagne sonne le réveil de certains secteurs, en particulier grâce à notre coopération avec l'Espagne, moteur de l'essor de notre commerce maritime : c'est l'âge d'or des négociants malouins, nantais, bordelais, marseillais. Tous indices annonciateurs de la prospérité économique du siècle de Louis XV.

D - Lettres, arts et sciences

Si des zones d'ombre ont parfois obscurci la seconde partie du règne tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, il est un domaine où le rayonnement du siècle de Louis XIV n'a pas subi d'éclipse, et dont l'éclat a laissé nombre d'œuvres qui perpétuent le souvenir de cette époque dans notre pays, mais aussi dans l'Europe entière : celui des lettres, des arts et des sciences.

Faut-il placer les lettres au premier rang des réussites culturelles du règne ? L'étonnante rencontre des plus

grands noms de notre littérature peut le justifier. Si Molière, Racine, Boileau, La Fontaine, Bossuet – on hésite sur le choix – ont atteint de tels sommets de la notoriété, c'est en grande partie grâce à la protection continue du Roi. Louis XIV avait le goût des lettres, et il l'avait juste ; sa langue est claire et précise ; il ne faut pas la juger à l'aune de ses mémoires qui traduisent sa pensée par la plume d'un rédacteur, mais par sa correspondance. Par devoir et par goût il s'est fait lire toutes les œuvres de son temps, a vu toutes les pièces de théâtre, écouté tous les sermons. On peut constater après trois siècles qu'il fut un excellent juge.

Mais Louis XIV a non seulement aimé les lettres en dilettante, mais il les a favorisées en roi,



Bossuet



dans la mesure où leur propagation était utile à l'État. La langue française devient un instrument de prestige à l'extérieur comme à l'intérieur. Elle fut un moyen efficace d'assimilation des provinces nouvellement conquises, et finit par supplanter le latin comme langue diplomatique.

Sollicitude à l'égard de l'Académie française installée au Louvre, enrichissement considérable de la bibliothèque du Roi et son ouverture au public, floraison de sociétés littéraires en province, libéralités royales dépassant largement le cadre de nos frontières... font de Louis XIV le protecteur d'une véritable « *république des lettres* ».

Si les lettres ont la part belle, il n'est pas un art, si mineur soit-il, qui n'ait trouvé en Louis XIV un animateur et un mécène. Musique, peinture, sculpture, architecture, jusqu'à l'ébénisterie ou l'orfèvrerie ont bénéficié de toute l'attention du Roi. Son goût averti, son mécénat éclairé ont permis aux musiciens Lully, Delalande, Charpentier, Couperin, aux peintres Lebrun, Mignard, Gelée, aux sculpteurs Girardon, Coysevox, Puget, aux architectes J. H. Mansart, Leveau, au jardinier Le Nôtre, à l'orfèvre Ballin, à l'ébéniste Boulle, et à tant d'autres de donner libre cours à l'épanouissement de leur talent

L'académie des inscriptions, celles de peinture et sculpture, d'architecture, de musique, de danse, la villa Médicis à Rome, les Gobelins, autant de créations qui, s'ajoutant à la protection des talents individuels, permettront à Voltaire d'écrire : « *Louis XIV songeait à tout. Il protégeait les académies, et distinguait ceux qui se signalaient. Il ne prodiguait point ses faveurs à un genre de mérite à l'exclusion des autres, comme tant de princes qui favorisent non ce qui est bon mais ce qui leur plaît* ». ⁽¹⁰⁾

Les sciences sont bien loin d'être laissées pour compte : dans ce domaine une vive impulsion est donnée par Colbert, « *aidé ou chaperonné par le Roi* » ⁽¹¹⁾ dans un souci « *d'une rationalité du savoir mis au service de l'État* » ⁽¹²⁾, ce qui n'a rien de surprenant au siècle de Descartes : la fondation d'une Académie des sciences, l'édition d'un périodique national : *Le journal des savants* qui devient rapidement international par son au-

dience, la création de l'observatoire de Paris, l'enrichissement du jardin royal l'attestent. D'illustres savants étrangers sont attirés en France à prix d'or : le hollandais Huygens, le danois Römer, les Italiens Cassini, sans compter ceux qui, demeurant dans leur patrie, reçoivent des subventions du Roi tel Helvius Dantzig. Cette politique de promotion des sciences contribue au rayonnement de la France ; et à l'intérieur du royaume se répand, dans les salons, une version vulgarisée des découvertes scientifiques qui donneront leur plein effet au XVIIIe siècle.

Versailles

Mais c'est probablement Versailles, où le Roi a le plus imprimé sa marque, qui demeure le meilleur emblème de la Maison France. Dans la nature hostile, du petit rendez-vous de chasse de son père, il fit d'un somptueux palais, le centre de la France, où il rassembla quelque quatre mille courtisans, et les principales administrations du royaume.

Versailles fut « *la chose* » de Louis XIV. Si la cour s'y établit en 1682, le Roi pendant trente ans ne cessa de veiller lui-même, et avec quelles assiduité et compétence, aux moindres aménagements intérieurs et extérieurs, en surmontant tous les obstacles. Le palais et ses dépendances ont coûté beaucoup moins qu'on l'imagine, tout au plus deux ou trois pour cent du budget de la nation.

Or, jusqu'au XIXe siècle il fut le modèle que bon nombre de souverains européens s'efforcent de copier, et de nos jours encore il constitue le plus beau fleuron de notre patrimoine. Visité chaque année par des millions de Français et d'étrangers, il reste pour nous, une incomparable richesse nationale, « *l'une des œuvres les plus rares de la civilisation moderne* » ⁽¹³⁾.

Baroque et classicisme

Ne peut-on voir d'une certaine façon dans l'action personnelle de Louis XIV guidée par ses goûts, et à la faveur d'une exceptionnelle longévité, la réalisation d'une sorte de synthèse dans l'opposition qu'on a voulu discerner entre baroque et classique ? Or, Versailles pourrait être une preuve de cette coexistence harmonieuse voulue par le Roi ; par exemple entre la façade côté



ville pieusement conservée et aménagée, et la façade côté jardins, fruit de son imagination.

Le Baroque, issu de la Renaissance avec ses tourbillons échevelés, propre à une société turbulente et mal disciplinée, a fait place à un style plus spécifiquement français, qu'on a nommé *classique*. Style correspondant à la volonté royale de rétablir l'ordre, à une noblesse rentrée dans le rang – soit à la cour, soit aux armées – à une bourgeoisie en pleine ascension éprise de juridisme et de rationnel.

Les plans du Louvre conçus par Le Bernin sont écartés ; c'est Perrault qui l'emporte à Paris et Mansart à Versailles. Le Roi a tranché, il impose ses goûts personnels. « *Le classique c'est lui* »⁽¹⁴⁾. Néanmoins si le classique domine, il co-existe avec le baroque : « *Heureux phénomène français, signe et mérite grandioses du siècle de Louis XIV* »⁽¹⁵⁾. Et puis, le Roi n'a-t-il pas joué le même rôle de trait d'union dans cette querelle des anciens et des modernes ?

Une société policée

Ajoutons enfin que l'éducation de la nation tout entière a bénéficié du rayonnement du siècle : « *La cour polit bien les gens de province* »⁽¹⁶⁾, et s'il est vrai que l'honnête homme du XVIIe siècle, sociable, instruit, galant, ayant le culte de l'honneur et de la bienséance, est un produit de la cour, et son exemple se répercute dans le grand public. L'instruction dispensée dans les collèges présents dans les moindres villes, re-

layant les petites écoles qui s'implantent partout, contribue pour une bonne part à cette formation.

Les couches les plus humbles de la société recueillent elles aussi leur part des bienfaits de cette civilisation des mœurs, à la ville certes : « *on s'aperçoit aujourd'hui jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions* »⁽¹⁷⁾, mais aussi à la campagne. Le monde rural s'alphabétise rapidement – principalement au nord d'une ligne Saint Malo-Lyon – et sa partie la plus évoluée se fait remarquer des étrangers par sa politesse. Les tableaux des frères Le Nain reflètent fort bien cette noblesse d'attitude du paysan français.

Ajoutons cette remarque de Racine : « *Je suis épouvanté [étonné, NDLR] tous les jours de voir des villageois pieds nus ou ensabotés qui font des révérences comme s'ils avaient appris à danser toute leur vie.* »⁽¹⁸⁾

René Maillot

Notes :

- (9) Jean Barbey, *Être roi*.
- (10) Lettre à Milord Hervey.
- (11) E. Leroy Ladurie *op. cit.*
- (12) E. Leroy Ladurie *op. cit.*
- (13) Victor-L. Tapié, *Baroque et classicisme*.
- (14) Jean Meyer *op. cit.*
- (15) Bluche *op. cit.*
- (16) Dictionnaire de Furetière.
- (17) Voltaire *op. cit.*
- (18) Lettre de Racine à Monsieur Vitart, écrite à Uzès le 15 novembre 1661.



Versaille sous Louis XIV